



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 54

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	21
Dont huit pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 06 juillet 2023

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA
TRAVERSÉE CENTRE BOURG –
APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX
SUR LES RÉSEAUX DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC ET DE
TELECOMMUNICATIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. ZANNI F.
CHANTELOT C. PLEYNET J.P. BILLARD
G. CHEVRON F. QUERNEC GARIN C.
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.

EXCUSES : MORAND F. « pouvoir à
BILLARD G. » FICHARD B. « pouvoir à
MORIAUD P. » ARNOUX R. « pouvoir à De
PROYART A. » RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à QUERNEC GARIN C. » DIANA
C. « pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.
« pouvoir à TRONCHON J. » MATTERA A.
« pouvoir à ZANNI F. » STUBERT B.
« pouvoir à MEYRIER M. » GEROUDET A.

ABSENTE : DENERVAUD M.

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire, expose que,

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023 l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « SEQUOÏA CHÂTEAU – TF – TO1 – TO2 – TO3 » figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :	859 037.42 euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	503 100.48 euros
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	25 771.12 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de CHENS SUR LEMAN,

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 19/07/23

ID : 074-217400704-20230711-D2023_54



Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à : 859 037.42 euros
avec une participation financière communale s'élevant à : 503 100.48 euros
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 25 771.12 euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 20 616.90 euros, sous forme de fonds propres, après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 402 480.38 euros.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire
Pascale MORIAUD



**PLAN DE FINANCEMENT
 PROGRAMME 2023
 OPERATION : SEQUOIA CHATEAU - TF-TO1-TO2-TO3**

Nombre de candélabres : 53
 Nombre de coevêles : 40

Code programme		Nature		Opération : SEQUOIA CHATEAU - TF-TO1-TO2-TO3		Montant TTC de la dépense		TVA		Montant TTC de la dépense	
N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande	
N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande	
N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande	
N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande		N° de la demande	
Electricité	PSUR 21143 03	Sécurisation du réseau basse tension - Commune urbaine - Réseau	119 840,09 €	19 973,35 €	139 813,44 €	119 840,09 €	19 973,35 €	139 813,44 €	0,00 €	139 813,44 €	119 840,09 €
	MUR 21143 01	Mise en sous-sol réseau - Commune urbaine	52 893,57 €	8 780,58 €	61 674,15 €	52 893,57 €	8 780,58 €	61 674,15 €	0,00 €	61 674,15 €	52 893,57 €
	PSUB 21143 02	Sécurisation du réseau basse tension - Commune urbaine - Branchements	107 799,07 €	18 966,51 €	126 765,58 €	107 799,07 €	18 966,51 €	126 765,58 €	0,00 €	126 765,58 €	107 799,07 €
	MUB 21143 03	Mise en sous-sol branchements - Commune urbaine	42 789,05 €	7 133,11 €	49 922,16 €	42 789,05 €	7 133,11 €	49 922,16 €	0,00 €	49 922,16 €	42 789,05 €
		Soins-totaux	317 121,33 €	52 853,55 €	370 000,00 €	317 121,33 €	52 853,55 €	370 000,00 €	0,00 €	370 000,00 €	317 121,33 €
Eclairage public	EPI 21143 04	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	489 490,38 €	81 581,73 €	571 072,11 €	489 490,38 €	81 581,73 €	571 072,11 €	0,00 €	571 072,11 €	489 490,38 €
Réseaux de Télécommunications	CR 21143 05	Rétablissement réseau Orange	52 426,71 €	8 737,62 €	61 164,33 €	52 426,71 €	8 737,62 €	61 164,33 €	0,00 €	61 164,33 €	52 426,71 €
		Soins-totaux	571 072,11 €	90 319,35 €	661 391,46 €	571 072,11 €	90 319,35 €	661 391,46 €	0,00 €	661 391,46 €	571 072,11 €
		TOTAL	889 037,42 €	143 172,91 €	1 032 210,33 €	889 037,42 €	143 172,91 €	1 032 210,33 €	0,00 €	1 032 210,33 €	889 037,42 €

Participation du Syane		Participation de la commune		Total commune	
Taux de participation sur montant HT	TVA & charge au Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA & charge de la commune	Total commune
60%	59 920,04 €	40%	36 946,70 €	0,00 €	36 946,70 €
40%	17 581,17 €	60%	26 941,76 €	0,00 €	26 941,76 €
60%	50 899,53 €	40%	33 933,03 €	0,00 €	33 933,03 €
40%	14 286,22 €	60%	21 389,32 €	0,00 €	21 389,32 €
	142 846,96 €		121 620,81 €	0,00 €	121 620,81 €
FCTVA = 18,404 % du TTC					
Plafond	80 276,42 €	Plafond	327 749,65 €	1 305,31 €	329 054,96 €
	80 276,42 €		327 749,65 €	1 305,31 €	329 054,96 €
0%	0,00 €	100%	43 688,09 €	8 737,62 €	52 425,71 €
	0,00 €		43 688,09 €	8 737,62 €	52 425,71 €
	222 806,56 €		133 129,98 €	365 936,54 €	503 100,48 €

La répartition au budget de fonctionnement du Syane sera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce règlement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de la réception de la dernière facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de la réception du décompte définitif de l'opération.

Le solde sera régularisé lors de la réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de la réception du décompte définitif de l'opération.

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant TTC (hors Gène Civil pour Fibre Optique - Colisée)

402 480,38 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de la réception de la dernière facture de travaux.

20 616,30 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de la réception du décompte définitif de l'opération.

Envoiyé en préfecture le 17/07/2023
 Reçu en préfecture le 17/07/2023
 Publié le 19/07/23
 ID : 074-217400704-20230711-D2023_54-

Le participation de la commune sur les travaux et honoraires divers sera l'objet d'un règlement sous forme de fonds propres.

- 80 % de la quote-part, soit

- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit